

FFPF Action, mai 2019

## CONTRATS OBSEQUES

### Le croirez-vous ?

Alors que le rapport d'enquête de la DGCCRF sur les opérateurs funéraires menée entre 2017 et 2018 cible l'opacité des contrats obsèques délivrés par les opérateurs funéraires et que Jean Pierre SUEUR semblait se faire le porte-parole de la profession funéraire en ce qui concerne le vieux combat de la bancassurance, voici les incroyables propos que le vice-président de la commission des lois constitutionnelles, tenait lors du CNOF du 6 décembre dernier au cours de son allocution :

*« Je ne suis pas pour les contrats obsèques. Les gens se rassurent avec cela. Il suffit de laisser une somme d'argent à ses enfants si l'on veut qu'ils n'aient pas la charge de payer les obsèques des parents par reconnaissance à leur égard. Je parle assez librement, comme vous le remarquez. J'ai peut-être tort »*

Lors de cette même réunion, la FFPF a revendiqué sa légitimité en tant qu'organisation patronale représentative de la branche des services funéraires et demandé à être partie prenante dans tous les débats initiés sur le sujet.

Ce que Monsieur SUEUR a immédiatement accepté.